

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le dix du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le deux du mois d'avril 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2019
Séance du 10 avril 2019

N°29

Objet : Création d'une
déchèterie à Moustiers Sainte
Marie

Est nommé secrétaire de séance : Michel BLANC

Etaient présents :

AUBERT Serge (jusqu'au rapport n° 28), AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 28), , BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte (jusqu'au rapport n° 30), BONZI Maryse , BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CASA Chantal, CAZERES Benoit, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger (jusqu'au rapport n° 18), JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise (à partir du rapport n° 2), OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 6), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 25), POULEAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONATTE Lionel (jusqu'au rapport n°27), TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

ACCIAI Bruno a donné pouvoir à BECCARIA Lilyane

Etaient représentés :

AILHAUD Régine a donné pouvoir à BONNET Brigitte
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à MAZAL Ambroise
AYMES Bernard a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
BAUDOU MAUREL Marie Anne a donné pouvoir à THONATTE Lionel
BONNET Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut
CHATARD Gilles a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
COMBE Gérard a donné pouvoir à FIGUIERE Delphine
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel
ORSINI Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle (jusqu'au rapport n° 5)

Etaient excusés :

AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PELESTOR Michel
BOURJAC Jean Marie	ROCHAT Jacques
CAREL Serge	RONDEAU Daniel
DE VALCKENAERE Gilles	TONELLI Corinne
GRAVIERE Remy	

Monsieur Gérard PAUL, rapporteur, expose ce qui suit :

Lors de la création de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération en janvier 2017, la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est devenue une compétence obligatoire.

Depuis la loi du 15 juillet 1975, la gestion des déchets encombrants doit être assurée par les communes – puis par les structures intercommunales- au même titre que l'ensemble des déchets ménagers.

Les articles L 2224-16 , R 2224-26 et R 2224-28 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent les conditions de remise des déchets , les conditions de collecte reçus dans une installation de traitement ou de récupération.

A ce titre, les déchèteries des anciennes communautés de communes ont été transférées, et sont gérées, par Provence Alpes Agglomération.

Néanmoins, la totalité du territoire n'est pas à ce jour correctement desservie en la matière. Sur le secteur de Moustiers Sainte Marie et de la vallée de l'Asse, les sites de dépôts se doivent d'être mis en conformité.

La commune de Moustiers Sainte Marie a proposé la mise à disposition d'un terrain en vue de la création d'une déchèterie quartier Marzols.

Le projet de réalisation s'élève à 328 045 euros Hors Taxes, à savoir 319 095 Euros de travaux, 5 600 euros pour l'étude de déclaration I.C.P.E. et 3 350 euros pour l'étude d'incidence Natura 2000.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la réalisation d'une déchèterie à Moustiers Sainte Marie pour un montant de 328 045 euros Hors Taxes,
- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter les subventions en vue de mener à bien cette opération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 12/04/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20190410-29_10042019